



Documents pour demande d'admission – étudiant étranger-

Étudiant étranger qui réside au Québec :

- le certificat de sélection du Québec
- la confirmation du statut de résident permanent (délivrée par les autorités canadiennes); carte de résidant permanent
- le Certificat de naissance : (traduit)
- les bulletins scolaires (évaluation comparative des études effectuées hors Québec (MRCI))

Étudiant étranger qui ne réside pas au Québec :

- le certificat d'acceptation du Québec
- un permis d'études (Immigration Canada)
- le Certificat de naissance : (traduit)
- les bulletins scolaires (évaluation comparative des études effectuées hors Québec (MRCI))
- acquitter les frais scolaires du cours (veuillez vous informer)
- permis de travail (travail sylvicole) (Immigration Canada)

www.immigration-quebec.gouv.qc.ca 1-888-643-1435

www.cic.gc.ca (Immigration Canada) 1-888-242-2100



ÉVALUATION COMPARATIVE DES ÉTUDES EFFECTUÉES HORS QUÉBEC

Voici la procédure à suivre pour faire la demande d'évaluation comparative des études :

1. Allez sur le site internet : www.immigration-quebec.gouv.qc.ca
2. Formulaires
3. Recherche de formulaire par titre
4. En bas liste déroulante choisir Demande d'évaluation comparative des études effectuées hors du Québec

Ensuite vous aurez la marche à suivre pour compléter le formulaire et de plus vous aurez à fournir des documents et un montant à déboursier.